

**ARRÊTÉ DEP-2026-257 PORTANT NOMINATION DU JURY
DU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE HORLOGERIE**

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

- Vu** les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 à D 337-23 et D 337-158 du code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 26 juin 2007 portant création du certificat d'aptitude professionnelle spécialité horlogerie ;
Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2026-1002 nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle horlogerie pour la session 2026 dans les académies de Paris, Créteil et Versailles est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Marc MENTHA, professionnel

Vice-président :

Monsieur Stéphane GASTON, enseignant

Enseignants :

Monsieur Alexis BRIFFAULT

Madame Valérie LARGAJOLLI

Professionnels :

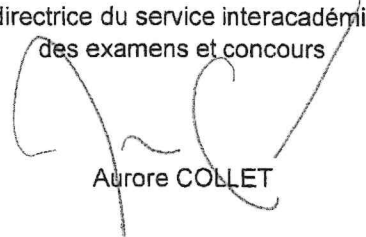
Monsieur Eric GOJON

Monsieur Mathieu LOPEZ

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours


Aurore COLLET